



# Réunion d'échange avec les professionnels du secteur Alaï

2 avril 2025



## Préambule

### Animation

Coline Grégoire, Egis Conseil

### Intervenants

Sarah Emmelin, Cheffe de projet, SYTRAL Mobilités

Marieke Barraud, Cheffe de service de participation citoyenne et relations riverains, SYTRAL Mobilités

Pierre Allain, Assistant à maîtrise d'ouvrage technique, Transamo

Jérémie Simon, Maîtrise d'œuvre, Egis

**Garante nommée par la CNDP :** Claire Bouteloup

**Durée de la réunion :** 1 heure et 30 minutes, de 8h30 à 10h

**Nombre de participants :** 22

La réunion du 2 avril 2025, organisée par SYTRAL Mobilités, s'inscrit dans la phase de concertation continue sur le projet de Tramway Express de l'Ouest Lyonnais (TEOL). Destinée aux professionnels du secteur d'Alaï, elle visait à présenter l'avancement du projet, particulièrement sur le secteur Alaï.

## Ouverture de la réunion et propos introductifs

L'**animatrice** ouvre la réunion et présente les règles du jeu de la réunion puis le déroulé ainsi que les différents intervenants.

**Sarah Emmelin** rappelle les grandes lignes du projet TEOL, retenues après la concertation préalable : un tramway express reliant Alaï à la Presqu'île de Lyon, avec un tronçon en tunnel comprenant deux stations souterraines (Point du Jour et Charcot) et trois stations en surface (Ménival, Libération et Alaï). La fréquentation est estimée entre 50 000 à 55 000 voyages/jour avec une fréquence de 5 minutes en heure de pointe. Le coût du projet est de 800 millions d'euros. La mise en service est prévue à horizon 2032.

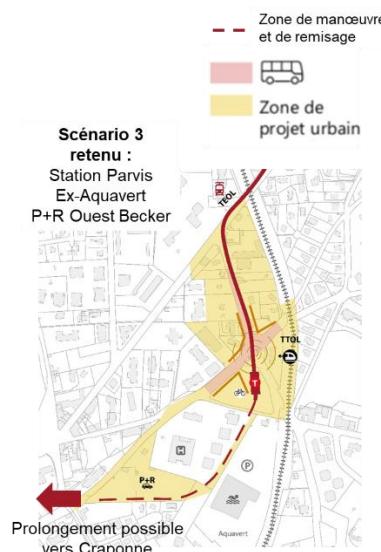
## Zoom sur le secteur d'Alaï

**Sarah Emmelin** précise qu'à Alaï, le projet TEOL prévoit la création d'un pôle d'échange multimodal (PEM) qui regroupera la station de terminus de tramway, la gare du Tram-Train de l'Ouest Lyonnais (TTOL), un parking relais pour vélos (environ 300 places) et un parking relais voitures (environ 300 places), dont certaines places seront réservées aux personnes à mobilité réduite et aux voitures électriques. L'objectif est également de développer un nouveau quartier autour de la gare avec des logements, des commerces, et des activités pour dynamiser la zone.

**Sarah Emmelin** précise que trois scénarios ont été étudiés pour la localisation du PEM, et particulièrement l'implantation de la station terminus et du parking-relais voitures. Plusieurs critères ont guidé l'analyse :

- Robustesse de l'exploitation de la ligne TEOL, facilité d'exploitation et qualité d'insertion du remisage
- Lisibilité et compactité du PEM
- Préservation du fonctionnement du carrefour d'Alaï
- Qualité urbaine et opportunité de création d'une centralité de quartier animée autour d'un espace public
- Constructibilité du projet urbain et qualité d'habiter.

Au regard des différents critères, c'est finalement le scénario avec une station terminus sur le parvis (Ex-Aquavert) et un P+R voitures en retrait qui a été retenu :





En effet, ce scénario permet :

- Un meilleur fonctionnement pour l'exploitation et le remisage
- Le maintien du fonctionnement actuel sur le carrefour d'Alaï
- La création d'une station en cœur de quartier et un P+R en retrait qui libère le front bâti sur la route de Brignais et permet une meilleure qualité d'habiter
- Un potentiel de réalisation d'un pôle mixte et animé logements commerces en lien avec la station et la gare plus importante.

Elle complète en précisant que l'aménagement du P+R voitures est actuellement à l'étude.

## Echanges avec les participants

*Un participant demande pourquoi le nouveau parking de la piscine Aquavert n'a pas été étudié pour aménager la future zone de manœuvre et de remisage ainsi que le parking relais voitures. Il fait remarquer que cet espace aurait pu être une solution pratique sans impact foncier pour le Leader's Park.*

**Sarah Emmelin** explique que ce nouveau parking a été aménagé récemment, en lien avec la construction de la nouvelle piscine Aquavert. Cet ensemble (parking + piscine) était déjà en cours de réalisation lorsque les études sur le pôle d'échanges multimodal d'Alaï ont débuté et n'a donc pas pu être intégré aux différents scénarios d'aménagement.

**Une participante s'interroge sur la pertinence d'un parking relais de 300 places, jugeant cela insuffisant.**

**Jérémie Simon** indique que la capacité de 300 places pour le parking relais résulte d'un compromis entre la taille du bâtiment à construire, les flux de voitures à capter, et le coût global. Il précise que l'objectif principal n'est pas d'accueillir toutes les voitures venant de Craponne, mais plutôt d'encourager un maximum de trajets en bus, en vélo, ou à pied.

**Sarah Emmelin** complète en indiquant que le PEM a été conçu en privilégiant l'accès par bus, vélo, et à pied, selon les modèles de planification utilisés par la Métropole de Lyon. L'idée est de développer les aménagements cyclables et piétons pour faciliter le rabattement vers la station Alaï. Une restructuration du réseau de bus permettra également de renforcer certaines lignes de bus et d'encourager le rabattement en transports en commun vers la station Alaï.

*Cette même participante rappelle que l'option du métro avait été évoquée et souhaite savoir où en sont les réflexions concernant ce projet. Elle s'interroge également sur la temporalité d'un prolongement de TEOL vers Craponne.*

**Sarah Emmelin** rappelle que plusieurs concertations concernant la desserte de l'ouest lyonnais par un nouveau mode de transport ont été organisées ces dernières années.

D'abord, une concertation sur le métro E a eu lieu en 2019, suivie d'une consultation en 2021 pour questionner les habitants sur les projets de nouvelles lignes de métro dans la métropole. C'est à la suite de cette consultation, en 2022, qu'il a été décidé d'abandonner le projet de métro E, car il n'était pas considéré comme la meilleure option.

À la suite de cela, SYTRAL Mobilités a engagé des études sur un nouveau projet, le Tramway Express de l'Ouest Lyonnais. Ce dernier a fait l'objet d'une concertation préalable, organisée fin 2023-début 2024.

A la suite de cette concertation, un bilan a été réalisé par les garants, nommés par la Commission Nationale du Débat Public. Les élus de SYTRAL Mobilité ont tiré des enseignements de cette concertation, délibéré la poursuite du projet et pris des engagements pour la suite des études et de la concertation. Ces documents sont disponibles sur la page web du projet.

Concernant le prolongement vers Craponne, il est inscrit dans le Plan de Mobilité de la Métropole, actuellement en phase d'Enquête Publique. Cela signifie qu'il est considéré comme une option envisageable, mais qui n'est pas prioritaire pour l'instant. Le projet TEOL est cependant conçu pour permettre d'optimiser les travaux de prolongement à Craponne par la suite.

**Une participante s'interroge sur les contraintes techniques dans le secteur, notamment le passage du tramway sous le pont SNCF.**

**Sarah Emmelin** confirme que le passage sous le pont SNCF est un enjeu important et que l'élargissement du pont sera nécessaire. Des études ont récemment été lancées par SNCF Réseau, qui réalisera cet élargissement. Une première convention de financement a été signée entre SNCF et SYTRAL Mobilités.

**Un participant exprime ses inquiétudes concernant la suppression des places de parking au droit de la future zone de manœuvre et de remisage de TEOL. Il demande comment SYTRAL Mobilités prévoit de maintenir le même nombre de places pour les entreprises du Leader's Park, qu'il juge essentielles pour les salariés qui ne peuvent pas se rendre au travail autrement qu'en voiture.**

**Sarah Emmelin** précise que les études en cours ne sont pas encore suffisamment avancées pour apporter une réponse précise concernant la restitution des places de parking. Elle indique que le maître d'œuvre du projet, c'est-à-dire l'entreprise qui va concevoir précisément le projet et son insertion dans les différents secteurs traversés, a été choisi très récemment. La phase actuelle est donc celle du recensement des impacts et des besoins des différents riverains et professionnels du secteur. Elle précise toutefois que les études de conception intégreront les « restitutions riveraines » qui consistent à restituer les fonctionnalités existantes sur la parcelle.

**Jérémie Simon**, complète en indiquant que cette zone qui comporte une centaine de places de parking est également une zone arborée avec un alignement d'arbres de part et d'autre. La volonté de SYTRAL Mobilités est de préserver un maximum les plantations le long de la future ligne. Pour cela, un diagnostic phytosanitaire va être réalisé pour évaluer l'état des arbres. Si certains arbres sont en mauvais état, cela pourrait avoir un impact sur l'insertion de la plateforme du tramway (environ 7 mètres de large). Cette plateforme pourrait alors être déplacée ou ajustée pour libérer de l'espace.

**Une participante souhaite savoir comment SYTRAL Mobilités va recueillir les besoins spécifiques des entreprises présentes dans la zone pour les intégrer aux études en cours et permettre le maintien de leur activité pendant les travaux et à terme. Elle se demande si ce processus prévoit des échanges personnalisés pour identifier les contraintes professionnelles et les usages actuels des entreprises concernées.**

**Marieke Barraud** indique que deux interlocutrices, Sandy Kafi et Rachel Loiseau, chargées de relations riverains, ont déjà été en contact avec certaines entreprises et sont disponibles pour accompagner ce processus. Des entretiens personnalisés seront organisés avec chaque entreprise concernée, à leur demande, pour comprendre précisément leurs besoins, leurs contraintes, et leurs usages actuels (par exemple : stationnement, livraisons, accueil du public, ambiance sonore). Ces échanges permettront d'alimenter les études afin d'anticiper au mieux l'intégration du projet de tramway et de minimiser les impacts pour tous. Cette première réunion a pour but de présenter le projet tel qu'il est envisagé, mais surtout de préparer des échanges plus approfondis pour garantir une transition harmonieuse pour l'ensemble des acteurs concernés.

**Une participante souhaite comprendre pourquoi SYTRAL Mobilités ne présente pas un projet abouti et que certains éléments sont encore sans réponse. Elle demande à quelle échéance des réponses aux inquiétudes formulées seront apportées.**

**Sarah Emmelin** indique qu'au stade actuel des études, le projet n'est pas finalisé. C'est d'ailleurs bien l'intention de SYTRAL Mobilités, de rencontrer les personnes concernées avant de finaliser le projet. Au stade actuel, un large périmètre autour du projet a été identifié. C'est sur ce périmètre que sera menée la procédure de déclaration d'utilité publique du projet. Dans ce cadre, une enquête publique sera organisée par la Préfecture courant 2025. Jérémie Simon précise qu'à la suite de cette enquête, et au regard des échanges qui ont commencé mi-mars dans le cadre de la concertation continue, le maître d'œuvre précisera la conception et l'insertion du projet. Les impacts précis, ainsi que les mesures associées seront connus au début de l'année 2026. Les parcelles ainsi concernées et à acquérir par SYTRAL Mobilités feront l'objet d'enquêtes parcellaires en 2026 et 2027.

## Point sur la concertation continue

**Marieke Barraud** rappelle que la deuxième phase de concertation continue a commencé mi-mars et se poursuivra jusqu'en juin. L'objectif est de tenir informés les habitants de l'avancement du projet, mais aussi d'approfondir certains sujets, comme les scénarios d'insertion du tramway dans les secteurs les plus sensibles ou les mesures prévues pour limiter les impacts.

*Une participante indique que l'information sur les rencontres organisées par SYTRAL Mobilités n'arrive pas toujours aux riverains du projet. Elle souhaiterait pouvoir être mieux informée. Elle ajoute, en réponse à une demande de précision de Claire Bouteloup, qu'elle s'informe principalement auprès de la mairie de Tassin la Demi-Lune et via la presse locale.*

**Coline Grégoire** indique que pour chaque rencontre, SYTRAL Mobilités déploie un dispositif d'information multiple : boîte de flyers dans les boîtes aux lettres, mise à disposition des informations sur la plateforme en ligne du projet, informations sur les réseaux sociaux, relais par les communes.

**Claire Bouteloup** confirme que le maître d'ouvrage a mis en place une communication par des canaux variés et recommande de les compléter par d'autres outils que les participants proposeraient (par exemple : courrier postal).

**Marieke Barraud** complète en indiquant que l'information et la communication autour du projet sont également sous la supervision de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) et rappelle que Rachel Loiseau et Sandy Kafi, chargées des relations avec les riverains, sont les points de contact pour répondre à toutes questions et tenir les riverains informés. Elle insiste sur la nécessité de poursuivre les échanges, que ce soit lors de réunions collectives ou par des rencontres sur site. Les équipes restent disponibles pour écouter, analyser les contraintes spécifiques et proposer des solutions adaptées. Elle ajoute enfin que les adresses mails recueillies ce jour seront aussi destinataires du compte-rendu et du support de présentation.

Pour toutes questions, contactez les chargées de relations riverains :

- Par mail : [tramexpress-contact@sytral.fr](mailto:tramexpress-contact@sytral.fr)
- Par téléphone : Rachel Loiseau : 06 25 50 88 54 / Sandy Kafi : 06 18 74 75 56

## Conclusion

L'animatrice remercie les participants et propose à ceux qui le souhaitent de poursuivre les échanges autour d'un café. Les échanges se sont poursuivis ainsi jusqu'à 10h30.